

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES:

Identifiant (N° étranger): 9921063514

N° de la demande : 5401202209010560978

DATE D'ÉMISSION: 23/11/2022

Nom de naissance :

ANDRIAMAHEFATSIHOARANA

Nom d'usage :

Prénom: HASINIAINA PARFAIT

Né(e) le : 31/01/2000

A: BEHENJY AMBATOLAMPY,

MADAGASCAR

Nationalité: MALGACHE

Adresse: 138 AVENUE DE LA

LIBERATION 54000 NANCY FRANCE



Le 23/11/2022, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour pluriannuelle, valable du 06/09/2022 au 05/09/2024 portant la mention Etudiant- élève va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise son titulaire à travailler à titre accessoire.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 75 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

